

MEMENTO

ELECTIONS LEGISLATIVES 2012

Réalisé par le Parti du Vote Blanc, le 24/04/2012, pour diffusion immédiate.

- **Pourquoi ?** Ce document a pour objectif de définir le rôle et les enjeux des candidats du Parti du Vote Blanc aux élections législatives de juin 2012.
- **Comment ?** En synthétisant l'ensemble des démarches liées à notre participation au scrutin et en rendant « digeste » le document officiel de [45 pages édité par le Ministère de l'Intérieur](#) et celui de [75 pages relatif à l'aspect purement financier de la campagne édité par le CNCCFP](#).

Pourquoi ?

Le Parti du Vote Blanc souhaite présenter des candidats aux élections législatives pour trois principales raisons :

- **Incarner le vote Blanc :** A travers nos candidats, l'action consistant à voter blanc sera prise en compte dans les résultats comme une voix exprimée.
1 Vote « Candidat Blanc » = 1 Vote Blanc Exprimé
- **Accéder à l'Assemblée Nationale :** En cas d'élection d'un des candidats blancs, nous défendrons nous-mêmes le projet de loi pour la reconnaissance du vote blanc.
- **Accéder au Financement :** Les grands partis sont assez discrets sur le sujet, mais les élections législatives sont leur principale source de financement. En effet, dès lors que 50 candidats d'un parti obtiennent au moins 1% des voix, chaque bulletin de vote rapporte 1,63 euros ! Aujourd'hui, le Parti du Vote Blanc n'est financé que par les cotisations de ses adhérents. C'est un bon début mais cela reste insuffisant pour nous permettre d'agir efficacement dans la durée.



legislatives@parti-du-vote-blanc.fr

www.parti-du-vote-blanc.fr

www.facebook.com/partiduvoteblanc

Qui ?

Tous les citoyens français jouissant de leurs droits civiques peuvent se présenter aux élections législatives. Chacun de vous, homme, femme, citoyen engagé, majeur, militant du vote blanc et souhaitant agir pour le représenter et obtenir sa reconnaissance.



Comment ?

En vous présentant aux élections législatives du 10 et 17 juin 2012. Pour autant, il existe plusieurs possibilités de se présenter car :

1 candidat = 3 personnes

Le **Candidat**, un **Suppléant** et un **Mandataire Financier**.

- En devenant **CANDIDAT(E)**.

C'est vous qui représentez officiellement le vote blanc et son parti lors de l'élection. Pour être candidat, 2 déclarations sont à réaliser :



legislatives@parti-du-vote-blanc.fr

www.parti-du-vote-blanc.fr

www.facebook.com/partiduvoteblanc

1) Vous devez d'abord déclarer votre mandataire financier à la préfecture de votre domicile AVANT de faire votre déclaration de candidature, soit **avant le 14 Mai**. Le formulaire type est disponible dans votre préfecture (possibilité en ligne).

2) Vous devez ensuite faire déclaration proprement dite du candidat et de votre suppléant. Elle se fait dans la préfecture de la circonscription où vous vous présentez dans la semaine du **14 au 18 mai 2012**.

C'est au moment de votre déclaration que vous vous rattacherez au Parti du Vote Blanc. N'oubliez pas de le mentionner !

- **En devenant SUPPLEANT(E).**

Vous serez alors le remplaçant du candidat en cas d'incapacité de ce dernier à se présenter ou à assurer le mandat pour lequel il serait élu(e).

Ce suppléant (ou remplaçant) n'a pas de rôle particulier si ce n'est de donner un coup de main au candidat. En revanche, il doit se déclarer en tant que tel et devra, comme

le candidat, faire une déclaration dans la préfecture de la circonscription où vous vous présentez et fournir différentes pièces justificatives (voir annexes).

- **En devenant MANDATAIRE FINANCIER.**

Vous serez alors la personne qui gère la partie financière de la campagne. Même symbolique dans une campagne sans frais, elle est obligatoire et doit être une autre personne que le candidat ou le suppléant, afin d'éviter les magouilles financières.

Dans le cadre de notre campagne, la seule chose qu'il aura à faire sera d'ouvrir un compte bancaire ou postal au nom du mandataire financier du candidat. Ce compte ne recevra et ne dépensera le moindre euro et sera fermé immédiatement après les élections. C'est la stricte application de la Loi.

En fonction des moyens financiers dont nous disposerons, le Parti du Vote Blanc prendra à sa charge la fabrication des affiches de campagne et des bulletins de vote des différents candidats.

Cette procédure légale a plusieurs avantages :

- Négocier les tarifs avec les imprimeurs en fonction d'un volume d'achat global.
- Fournir à tous les candidats les mêmes documents, en quantité égale et/ou proportionnelle au nombre de bureaux de vote/électeurs.



- Mutualiser les frais et permettre à ceux qui auraient moins de moyens de disposer eux aussi des outils nécessaires à leur campagne.

Pour financer la fabrication de ces imprimés indispensables, le Parti du Vote Blanc lance un appel au don (déductibles à 66%) sur l'ensemble des réseaux sociaux et relais médiatiques.

A titre d'information, l'impression de 10 000 bulletins de vote (soit seulement 10% des électeurs d'une circonscription) représente un investissement de 220 euros ... et il ne s'agit là que des bulletins de vote, puisqu'il ne faut pas oublier les professions de foi et les affiches !

Nous demandons donc aux candidats et aux suppléants eux-mêmes une participation financière d'un montant minimum de **100€** pour le candidat et **50€** pour le suppléant. S'agissant d'un don, c'est également déductible à 66%.

Enfin, les candidats et leurs suppléants devront **être adhérents du Parti du Vote Blanc** pour l'année 2012 ... si cela n'est pas déjà fait !



Où ?

Légalement, il est possible de se présenter dans n'importe quelle circonscription, ce qui explique les différents parachutages des grands partis politiques.

Pour autant, nous préférons que vous vous présentiez dans votre circonscription de résidence ou d'origine. En effet, comme la déclaration est à faire dans la préfecture où vous vous présentez, c'est beaucoup plus simple.

Vous trouverez [sur notre site la liste détaillée de chaque circonscription](#) à pourvoir. Dépêchez-vous de vous déclarer avant qu'elle ne soit prise par un autre candidat !



Le Job ?

Les seules choses obligatoires en tant que candidat que nous vous demandons seront de **recruter vos collègues de campagne** (candidat, suppléant et mandataire), de **réaliser les différentes déclarations** en préfecture et de **coller les affiches** sur les panneaux officiels.

Vous pouvez bien évidemment **participer plus activement** à la campagne en distribuant des tracts, en organisant des RDV Blanc, en faisant vivre le site internet de votre campagne ou encore en contactant les médias locaux !

Quelque soit votre temps disponible, l'investissement de chacun sera bénéfique à tous.

Et s'il est élu ?

Contrairement au projet Présidentielle, le candidat blanc n'est pas démissionnaire. En tant qu'élu à l'Assemblée Nationale, votre mission sera en effet de défendre un projet de loi en vue de la reconnaissance du vote blanc comme voix exprimée.

Lorsque le code électoral sera modifié et seulement à ce moment là, votre mission sera achevée, vous vous engagez à démissionner de votre mandat.

Contact ?

Un doute, une info complémentaire ? Visitez notre « [Foire Aux Questions](#) » sur notre site Internet, contactez-nous par email (legislatives@parti-du-vote-blanc.fr) ou appelez-moi pour toutes vos questions au 06 99 50 95 46. J'y répondrais personnellement !

Amicalement Blanc,



Stéphane GUYOT
Président du Parti du Vote Blanc



legislatives@parti-du-vote-blanc.fr

www.parti-du-vote-blanc.fr

www.facebook.com/partiduvoteblanc

Calendrier

Jusqu'au 14 mai	Déclaration de votre mandataire financier dans votre préfecture
Lundi 14 mai 2012	Ouverture du délai de dépôt des candidatures
Vendredi 18 mai 2012	Délai limite de réception des candidatures
Lundi 21 mai 2012 à 0 heure	Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour. Mise en place des panneaux d'affichage
Vendredi 25 mai 2012	Date limite de publication de la liste des candidats
Samedi 9 juin 2012 à midi	Délai limite de remise aux maires des bulletins de vote par les candidats qui en assurent eux-mêmes la distribution
Samedi 9 juin 2012 à minuit	Clôture de la campagne électorale pour le premier tour

Dimanche 10 juin 2012 PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Lundi 11 mai 2012 à 0 heure	Ouverture de la campagne électorale pour le second tour.
Samedi 16 juin 2012 à minuit	Clôture de la campagne électorale pour le second tour

Dimanche 17 juin 2012 SECOND TOUR DE SCRUTIN

Pièces à fournir pour la déclaration

- Déclaration de candidature sur papier libre
- Attestation de déclaration de votre Mandataire Financier (remise par la Préfecture de votre domicile lors de la déclaration).
- Déclaration d'acceptation de remplacement
- Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité
- Preuve de votre qualité d'électeur (pour le candidat et le suppléant).
- Preuve que vous avez satisfait vos obligations militaires.

